

160 POSTES SUPPRIMÉS SUR 307 14 QUALIFICATIONS STATUTAIRES OU FONCTIONS DISPARAISSENT d'IMO

Un véritable "plan social" contre les emplois statutaires

Le 21 janvier dernier, le PDG d'ADP présentait aux élus du Comité d'Entreprise son projet de plan stratégique et son outil la GPEC:

- L'immobilier et la satisfaction client sont confirmés comme des axes majeurs de la stratégie de l'entreprise dans une situation où la direction envisage une baisse d'effectif de 2% par an entre 2010 et 2015 soit environ 800 postes statutaires qui devraient être supprimés, plus de 10% du personnel d'ADP.
- La GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) sera l'outil « au service » de cette stratégie; la réorganisation de l'immobilier s'y insère comme un élément majeur.

Le 25 février au matin, lors du Comité d'entreprise, la direction révèle son plan pour l'Immobilier. Il s'agit de supprimer:

- 160 postes d'ici septembre 2011 sur les 307 postes que compte la direction de l'immobilier en mars 2010. Ces 160 postes sont jugés « métiers sensibles » et ils sont répartis sur 14 qualifications statutaires que la direction juge inutiles à l'immobilier.
- La création de 65 postes de métiers « émergents »
- Ce qui amène la direction à prévoir 212 postes pour la nouvelle organisation.
- Toutes les opérations d'exploitation maintenance seront sous-traitées.

Commentaires FO:

Les Chiffres parlent d'eux-mêmes: 160 suppressions de poste et la disparition de 14 qualifications et fonctions statutaires d'IMO. Chacun comprendra que ce n'est rien d'autre qu'un « plan social », un plan d'une ampleur majeure contre les emplois et les qualifications statutaires. Y compris en prenant en compte les créations de postes, il n'en reste pas moins que 30% des effectifs disparaîtront.

Le syndicat FO ADP a estimé nécessaire de rétablir un certain nombre de faits et de non dits ainsi les agents d'IMO et au delà pourront juger par eux-mêmes, du plan et des intentions de la direction.

Dans quel contexte et comment la direction justifie-t-elle son plan?

"ADP entend poursuivre le développement" de l'Immobilier qu'elle juge comme "un segment stratégique" et "un des principaux éléments du modèle économique" (CE du 25 février) En effet, le PDG d'ADP en présentant son plan stratégique disait lui-même que l'Immobilier était un axe majeur de la politique d'ADP et qu'il fallait "poursuivre son développement sur le périmètre de la plateforme et éventuellement à proximité." (CE du 21 janvier dernier)

La direction relève que l'immobilier représente 6,8% du chiffre d'affaire d'ADP SA et dégage une marge supérieure au taux de marge moyen (68,4% pour IMO alors qu'il est de 36,4% pour ADP SA).

La direction estime que nous sommes sur un secteur très concurrentiel avec des programmes immobiliers aux portes des plateformes d'Orly et de Roissy avec des loyers inférieurs à ceux d'ADP.

Pour la direction, nos installations ne répondent plus aux besoins des clients et ADP doit aujourd'hui faire face à de nouvelles technologies.

Elle en conclut donc qu'il faut adapter l'organisation pour répondre aux besoins du marché.

Commentaires FO:

La direction veut poursuivre le développement de l'immobilier au point que le PDG lui-même disait qu'il y avait des "quantités de projet en gestation" en ajoutant qu'ADP se posait la question "d'acheter des terrains" aux marges des plateformes. Ce n'est donc pas un manque de travail ou une baisse d'activité qui pourrait justifier un tel plan!

La Direction de l'Immobilier génère des marges plus importantes que les autres directions d'ADP. Mais si elles sont bonnes au regard des autres directions d'ADP SA, " les performances sont très en retrait de celle des concurrents".

N'est-ce pas là qu'on trouve l'origine du plan ? A savoir que la direction estime que l'Immobilier génère de l'argent mais pas suffisamment. C'est pourquoi, selon la direction, il faut adapter l'organisation « afin de répondre aux enjeux du marché et à la pression de la concurrence » en sous-traitant les opérations d'exploitation de maintenance ne relevant pas du cœur de l'immobilier.

Si l'immobilier est une direction stratégique, Si la direction de l'immobilier est l'un des principaux éléments du modèle économique d'ADP SA, le syndicat FO alerte l'ensemble des agents d'ADP: Si dans une direction stratégique, 160 postes sont supprimés. Comment vont être traitées les autres directions et Unités Opérationnelles qui sont pour la direction moins stratégiques?

Quelles conséquences et comment s'articule ce plan ?

Ce plan de suppressions d'emplois statutaires s'inscrit pleinement dans le cadre de la GPEC que la direction considère comme un "outil au service de la stratégie". La GPEC a la particularité de codifier les métiers et les qualifications statutaires en métiers stratégiques, émergents, en tension et sensibles.

Qu'est-ce qu'un métier sensible : " métiers dont les perspectives d'évolution économiques ou technologiques vont entraîner une baisse probable des effectifs et/ou une évolution importante de l'organisation ou du périmètre nécessitant un plan collectif de reconversion."

Sont sensibles à IMO: " les Gestionnaires zones; Assistants clientèle; Contrôleur Principal de Travaux; Agent de Maintenance; Technicien de Maintenance; Agent technique Maintenance; Adjoint au responsable Maintenance; Responsable maintenance; Contrôleur de Travaux bâtiment/aménagement; Chargé de facturation recouvrement; Gestionnaire du personnel; Agent administratif; Technicien administratif; Technicien logistique; "

Commentaires FO:

La direction considère les métiers techniques comme sensibles à IMO puisqu'elle veut sous-traiter les activités. Mais, il convient de rappeler que les métiers techniques sont "en tension" sur les autres directions d'ADP notamment les aéroports et que la direction compte bien utiliser la mobilité professionnelle et géographique.

En quoi et pourquoi dans l'activité de gestion immobilière Assistant Clientèle, Contrôleur de travaux, plombier, menuisier, contrôleur dépanneur en confort climatique ou en électricité, seraient des métiers sensibles ? Ne sont-ils pas indispensables à l'activité immobilière et à la satisfaction client au quotidien ?

La direction nous répond qu'il y a de nouvelles technologies et que la multiplicité des installations (bâtiments de bureaux, gare de fret, entrepôts, ...) n'est pas propice à continuer à faire en interne les activités de maintenance.

Les agents ont raison de se sentir trahis. Il y a encore quelques mois, les assistants clientèle étaient le point fort de l'organisation des pôles comme l'atelier "prestissimo à Orly". Aujourd'hui, ils sont sensibles et doivent disparaître.

Tout le monde comprend bien que *ce n'est en rien le métier qui est sensible mais le statut dont il dépend. Et la sous-traitance est un des moyens pour sortir du champ du statut du personnel des centaines d'emplois.*

Les métiers émergents ou stratégiques sont-ils à l'abri? Nous avons posé la question au PDG lui-même: Quel métier était à l'abri de ne pas devenir sensible un jour ou l'autre? La réponse : "aucune..."

D'ailleurs à l'interrogation d'une collègue secrétaire sur leur avenir, la direction lui a répondu: les secrétaires ne sont pas sensibles à IMO. Et ailleurs, dans les autres UO? Et à IMO, pas sensible mais jusqu'à quand?

Quelles garanties donnent la direction ?

La direction a répété plusieurs fois: "*il n'y aura pas de licenciements*" et la direction s'engage "*auprès de chaque salarié de la direction de l'immobilier dont le poste serait impacté ou supprimé par l'adaptation de l'organisation à l'accompagner, dans la recherche d'une solution de redéploiement au sein de la direction de l'Immobilier ou de l'entreprise*"

Commentaire FO:

Pas de licenciements, dont acte mais la direction s'engage t'elle fermement à trouver un emploi statutaire pour chaque agent? Non, elle s'engage simplement dans un accompagnement dans la recherche d'une solution.

La mobilité professionnelle va être au centre du dispositif de la direction et elle fera appel au volontariat.

Commentaire FO:

La direction fera appel au volontariat mais elle indique que la mobilité peut être "contrainte ou incitée" (CE du 11 février) et "horizontales" (CE du 16 février).

D'autre part, la direction générale identifie des freins à la mobilité qu'il faut "surmonter"(CE du 16 février). Il s'agit notamment "des rythmes horaires et des rémunérations associées" (CE du 16 février). Nous avons posé la question des primes de sujétions. La DRH n'a pas hésité à dire que ce problème se posait.

Les primes de sujétion, les rémunérations associés aux rythmes horaires: ce sont les garanties statutaires qui seraient un frein à surmonter. Cela ne peut être plus clair! Et la direction a d'ores et déjà annoncé qu'elle appliquerait la règle de la rémunération fondante.

La direction prévoit "*une démarche de concertation et de négociation d'un accord portant sur des mesures spécifiques complémentaires pour le projet de la direction de l'Immobilier: congé mobilité, retraite incitée ...*"

Commentaire FO:

A travers ce dispositif, la direction veut "privilégier le dialogue social ". Elle veut engager "une démarche de concertation et de négociation d'un accord portant sur des mesures spécifiques complémentaires pour le projet de la direction de l'Immobilier: Congé mobilité, retraites incitées ..."

Se Concerter veut dire se mettre d'accord. Et pour ce qui concerne FO, on se mettra pas d'accord pour aider la direction à supprimer 160 postes.

Le Congé Mobilité est un dispositif lié aux plans de licenciements. Ce qui n'est pas le cas ici.

Pour ce qui concerne FO:

- **Rien ne peut justifier un tel plan de suppression d'emplois statutaires**
- **Rien ne peut justifier qu'on remette en cause les qualifications et le statut du personnel**

Pour ce qui concerne FO:

- **Le projet de la direction de l'Immobilier concerne tous les agents ADP dans le sens où le projet de l'Immobilier s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie de l'entreprise qui prévoit une baisse d'effectif de 2% par an entre 2010 et 2015 soit environ 800 postes statutaires**

Dans ces conditions, FO exige:

- Le Retrait immédiat du plan de suppressions d'emplois, aucune suppression de postes !
- Le maintien des 160 postes au sein de la direction de l'Immobilier !
- Aucun métier sensible à IMO ! Aucune mobilité géographique ou professionnelle imposées ou contraintes !
- Le Remplacement de tous les départs !
- Le Maintien de toutes les activités! L'arrêt de la sous-traitance comme recours pour sortir des centaines de postes du statut du personnel !
- Pour une réorganisation qui permette aux agents d'effectués leur travail dans de bonne condition !
- Maintien et défense du statut du personnel et de toutes les garanties statutaires !

Le Syndicat FO ADP vous invite à venir aux assemblées pour les personnels d'IMO

A Roissy, Mardi 2 mars, RDV 11h30, sous l'escalier du CE

A Orly, Jeudi 4 mars, RDV 12h00, salle intersyndicale Bat529

L'ensemble des organisations syndicales sont invitées à y participer

Dernière information:

Le conseil syndical du syndicat FO ADP, réuni au matin du 1 mars, a discuté de la situation.

* Considérant que ce que la direction tente de faire à IMO, tous les secteurs le vivront d'une manière ou d'une autre, le conseil syndical a décidé de porter ce tract aux agents d'IMO mais dans tous les secteurs d'ADP.

* Considérant que le projet de plan à IMO, s'inscrit pleinement dans le plan général de suppressions d'effectif entre 2010 et 2015, le Conseil syndical a décidé d'écrire à toutes les organisations syndicales pour proposer l'action commune pour le retrait du plan et de les inviter à tenir ensemble des heures d'informations syndicales au plus tôt.